

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **BERTHOLET & PARTENAIRES BEPSA SA**, En Bu-
dron B10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
2.

Déclaration de faillite: 10.06.2010
3.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.09.2010
4.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susment-
onné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne
fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas
couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances
supplémentaires est réservée.
5.

Remarques: But: exploitation d'un bureau d'assurances, no-
tamment l'acquisition et la gestion de portefeuilles d'assuran-
ces

Office des faillites de Lausanne

1014 Lausanne Adm cant

00536091